

pensable pour permettre aux élèves de se former à une démarche intellectuelle conduisant à construire une argumentation solide étayée par un dossier documentaire.

Repenser la place des SES et maintenir leur spécificité

Pourquoi détruire ce qui marche ? En tout état de cause, tout changement devrait avoir pour enjeu de rechercher les conditions pour que tous les lycéens puissent bénéficier en Seconde d'un enseignement de SES sur tout ou partie de l'année au choix, à l'opposé de ce que propose le ministre dans son projet de réforme qui reste inacceptable, en particulier pour les SES. Dans le cycle terminal, il serait indispensable que les SES soient considérées comme une dominante incontournable d'une série ou du parcours « sciences de la

société » et que cet enseignement se répartisse sur l'ensemble de l'année. Enfin, il n'y a pas de raison de refuser l'ouverture de l'enseignement des SES à d'autres séries ou dans d'autres parcours que celui des « sciences de la société ».

Le SNES demande que la spécificité des SES soit maintenue : l'approche par objets, par thèmes, par questionnements demeure essentielle ainsi que le croisement des regards disciplinaires. Le respect de la laïcité suppose la confrontation des approches théoriques et que les programmes soient élaborés par un groupe d'experts indépendant des lobbies : les SES n'ont pas à servir de porte-parole d'un quelconque groupe de pression défendant des intérêts particuliers.

Les méthodes pédagogiques actives utilisées en SES doivent conduire à la possibilité de continuer à travailler en petits groupes. ■

(1) Codice : Conseil pour la diffusion de la culture économique, mis en place en septembre 2006 par le ministère de l'Économie et des Finances.

physique appliquée

La physique appliquée est une spécificité des séries technologiques industrielles. Malheureusement elle se trouve dans les mêmes difficultés, en terme de reconnaissance, que les disciplines technologiques industrielles : contenus peu renouvelés, recrutement d'enseignants stoppé, « étiquette » de moins en moins respectée dans la définition des services. Cette dernière est pourtant une composante essentielle des contenus de ces séries, et pas seulement pour les spécialités qui relèvent de l'électricité. Tout projet de réforme des séries technologiques industrielles devrait prendre en compte cette dimension...

Champ d'intervention

Les enseignants de physique appliquée interviennent principalement dans :

- Les baccalauréats de la série STI :
 - génie électrotechnique ;
 - génie électronique ;
 - génie mécanique ;
 - génie des matériaux ;
 - génie civil ;
 - génie énergétique ;
 - génie optique.
- Les BTS principalement « alimentés » par des élèves issus de ces baccalauréats.

Les physiciens appliqués enseignent principalement l'électricité, tandis que la « mécanique » l'est par des professeurs de « construction mécanique ». Les physiciens appliqués peuvent être amenés à enseigner un peu de mécanique lorsque aucun enseignement de construction mécanique n'est prévu (c'est le cas pour certains BTS).

La formation des enseignants de physique appliquée ne leur permet d'enseigner ni en collège, ni en Seconde générale et technologique, ni dans les séries L, ES ou S.

Les programmes des bacs STI

Les programmes des bacs STI étaient initialement définis par l'arrêté du 10 juillet 1992 pour le génie mécanique, le génie électronique, le génie électrotechnique, le génie civil et le génie énergétique, par l'arrêté du 16 décembre 1993 pour le génie des matériaux et par l'arrêté du 11 septembre 1997 pour le génie optique.

Ces programmes ont été modifiés afin de tenir compte des modifications des programmes de physique-chimie de Seconde (suppression de l'électricité). Les horaires et les coefficients à l'examen diffèrent d'un bac STI à l'autre. Les programmes ne prennent pas toujours suffisamment en compte cette diversité. Ils sont souvent obtenus par compression du programme d'un bac où horaires et coefficients sont importants. Il est nécessaire de reprendre chaque item et de le revisiter à la lumière de ce qui constitue la dominante du bac concerné. Les collègues expérimentés et ceux des autres disciplines (électronique, électrotechnique, construction mécanique, etc.) seront de bon conseil en la matière.

Certains programmes comportent des commentaires aussi importants que les programmes.

Les programmes des BTS

Les programmes des BTS sont revus périodiquement (en principe tous les 5 ans). Là aussi, la

Pour joindre le groupe, participer à la réflexion, envoyer un mail à : enseignements.technologiques@snes.edu

diversité des formations n'est pas toujours suffisamment prise en compte et les programmes ne renseignent pas toujours assez sur les contenus réels d'enseignement. Il est là aussi nécessaire de reprendre chaque item et de le revisiter à la lumière de ce qui constitue la dominante de la formation concernée. Les collègues expérimentés seront toujours de bon conseil en la matière.

Où trouver horaires, programmes et commentaires ?

Vous devez logiquement pouvoir les consulter au CDI de votre établissement.

Les programmes des bacs STI et les commentaires associés sont disponibles sur le site EDUSCOL : <http://www.eduscol.education.fr/D0017/default.htm>

Il vous faudra les chercher sous la rubrique physique-chimie !

Les horaires des bacs STI sont disponibles sur le site du SNES.

Les manuels

Leur publication obéit à une logique de marché. Les formations comportant beaucoup d'élèves bénéficient de manuels fréquemment renouvelés tandis que les formations comportant très peu d'élèves n'ont droit qu'à des ouvrages obsolètes voire à rien du tout.

Cette logique explique l'existence de manuels (de qualité variable) pour à peu près tous les bacs et leur quasi-absence pour les BTS.

Cette absence est compensée par des ouvrages destinés aux professionnels ainsi qu'aux étudiants

de STS, d'IUT ou d'écoles d'ingénieurs. Il en faut plusieurs pour « couvrir » l'ensemble d'un programme. Leur prix et leur « approche » ne permettent pas de les faire acheter par les élèves mais ils constituent une base intéressante pour les enseignants et peuvent être mis à disposition des élèves intéressés via le CDI.

Il existe aussi des annales et des recueils d'exercices comportant souvent des sujets d'examen. Certains recueils comportent des résumés de cours.

Les effectifs

La circulaire du 21 décembre 1979 précise que « dans le secteur industriel... les enseignements d'atelier et de chantier ainsi que les travaux pratiques seront dispensés par groupes comportant un effectif de 12 à 15 élèves ». Cela concerne bien évidemment les TP de physique appliquée des sections STI et des BTS. En clair, les groupes de TP doivent comporter moins de 16 élèves. ■



sciences de l'ingénieur

Champ d'intervention

Sciences de l'ingénieur est, depuis la rentrée 2000, la nouvelle dénomination de l'enseignement de Première et Terminale S technologie industrielle. Cette évolution a conduit le groupe d'experts à élargir les champs technologiques étudiés. Cette discipline se place en continuité de l'option de détermination de Seconde « Initiation aux sciences de l'ingénieur » (ISI) qui, dans le même esprit remplace l'option précédente « Systèmes automatisés ».

L'organisation des enseignements

L'enseignement de sciences de l'ingénieur étant sur deux champs technologiques principaux, le génie mécanique et le génie électrique, le SNES a obtenu que cet enseignement soit dispensé pour chaque classe par deux enseignants de « sciences de l'ingé-

nieur ». En fait, cette discipline n'existant pas, il convient d'interpréter ce texte par « deux enseignants de spécialités différentes » et de prévenir la section syndicale du lycée lorsque cet esprit n'est pas respecté.

Le plus simple est souvent de s'informer auprès du collègue que vous remplacez ou d'un collègue intervenant dans les classes concernées.

Les programmes

- Classe de Première SI, série scientifique (S), arrêté le 9 août 2000, BO hors série n° 3 du 30 août 2001.
 - Classe de Terminale SI, série scientifique (S), arrêté le 9 août 2000, BO hors série n° 3 du 30 août 2001.
- Ces programmes sont souvent jugés très cohérents mais très lourds et ambitieux. Réalisés pour l'essentiel sous forme de travaux pratiques, ils nécessitent un équipement en cohérence parfaite avec

Pour joindre le groupe, participer à la réflexion, envoyer un mail à : enseignements.technologiques@snes.edu